



# L'info Pleureur

N° 1, avril 2000

Cher membre,

Vous tenez dans vos mains le premier numéro de L'info Pleureur. Cette parution a pour but de vous informer de l'évolution de notre société et paraîtra de manière irrégulière, en fonction de l'actualité.

Le début de l'année a été riche en événements. Fin janvier, votre comité a mis la dernière main à notre règlement interne des challenges, disponible dès maintenant auprès du comité ou du secrétaire. Plusieurs modifications ont été apportées afin de le rendre compatible avec les nouvelles réglementations de la SST. Un nouveau challenge a fait son apparition au pistolet - soit le challenge du Président - qui regroupe les tirs du championnat suisse de groupe à 50 m, le tir de l'Association et le tir de clôture. A relever que quelques challenges devraient encore être mis en jeu afin de raviver la compétition entre tous les tireurs.

Le 23 février, notre club se réunissait pour son assemblée générale. Seuls 21 membres firent le déplacement alors que 28 s'étaient excusés.

Le protocole de l'assemblée 1998 a été approuvé de même que les comptes 1999 qui bouclent avec une perte de CHF 5778.85

Malgré ce résultat, la cotisation est maintenue à CHF 40.00

Suivirent les rapports des responsables de chaque discipline, du Président et des délégués auprès de l'Association. M. Nicolas Meichtry, Président de cette dernière, nous fait part de ses soucis suite à la baisse des rentrées financières. Une étude est en cours afin de doter les installations d'une informatique poussée qui permettra la reprise du résultat des tireurs sur un PC.

L'assemblée ratifie l'admission de 13 nouveaux membres, les démissions de 2 tireurs et la radiation de 5 personnes qui ne se sont pas acquittées de leurs obligations.

Traditionnel grand moment des débats, les élections au comité n'apportent que peu de surprises. Bernard Michaud démissionne après 7 ans passés au service du petit calibre. Le reste du comité est réélu.

Changement de registre pour l'élection du Président. **Hilaire Besse** se retire après 13 ans à la tête de notre société. En effet, il a été sollicité par la Société cantonale pour faire partie de son comité, en charge des concours au pistolet.

Pour le remplacer, M. **Pierre-Yves Besse** de Bovernier, accepte la charge. Il est élu par acclamations.

Afin de remercier Hilaire de son engagement constant et efficace tout au long de ces années, l'Assemblée le nomme Président d'Honneur.

L'assemblée clôt par une verrée et un plat froid.

Le programme détaillé de l'année 2000 peut être demandé à la cantine du stand. Nous relevons les dates suivantes pour lesquelles nous vous demandons de faire un effort de participation :

<b>4 et 17 mai</b>	tir obligatoire
<b>19, 26, 27 et 28 mai</b>	tir en campagne
<b>10 juin</b>	tir obligatoire
<b>11 juin</b>	tir de Finges et sortie familiale de la société
<b>12 août</b>	participation au cortège du 850 <sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Bagnes à Châble
<b>20 août</b>	tir des retardataires
<b>25, 26 et 27 août</b>	tir de la Fédération du Bas-Valais au Châble
<b>1, 2 et 3 septembre</b>	tir de la Fédération du Bas-Valais au Châble
<b>14 octobre</b>	tir de clôture et tir nocturne
<b>21 octobre</b>	tir de l'Association

Nous vous encourageons à **participer aux tirs obligatoires et en campagne**, même si vous n'y êtes pas astreint, car ces derniers sont gratuits pour les tireurs et représentent une importante entrée d'argent pour la Société.

Finges est un tir magnifique et les familles apprécient cette journée qui leur est consacrée. Comme toutes les sociétés locales, nous avons été contactés pour défiler lors de la journée officielle du 850<sup>ème</sup> et nous comptons sur votre présence.

Depuis près d'un an, une douzaine de personnes ont pris en charge l'organisation du tir de la Fédération du Bas-Valais. Afin que les 1000 tireurs attendus repartent heureux de l'accueil et contents de leurs résultats, nous avons besoin de votre aide et de toute autre personne qui serait disponible.

En annexe, nous vous remettons une feuille que vous voudrez nous retourner afin de nous faire savoir si vous êtes disponibles aux dates mentionnées. Un membre du comité vous contactera afin de régler les détails.

La volonté de fonder des groupes compétitifs au plan suisse passe par le regroupement des tireurs d'affiliations diverses. Le comité cantonal y est favorable mais la stricte réglementation de la FST doit être respectée. Ces prochains mois, le comité s'emploiera à en régler les modalités.

Nous vous transmettons également la facture de cotisation 2000 que nous vous demandons de régler exclusivement au moyen du bulletin annexé dans les 30 jours.





# L'info Pleureur

N° 1, avril 2000

---

**A retourner à :**

Pierre-Yves Besse - Athéna 319 – 1934 Le Châble